



## COMMUNE DE BURDINNE

### ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret  
Du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement – Catégorie B

**Concerne la demande de VENTIS S.A. dont les bureaux se situent Chaussée de Lille 353, 7500 Tournai**  
**En vue d'obtenir un permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation d'un parc de 2 éoliennes d'une puissance nominale unitaire maximum de 4,2 MW, d'une cabine de tête, d'aires de manutention et la pose de câbles électriques sur les aires autoroutières de et à 4218 COUTHUIN/HERON**

Le dossier peut être consulté auprès du service urbanisme de l'administration communale de Burdinne, dont les bureaux sont situés rue des Ecoles 3, du 20 mars 2020 au 20 avril 2020. Personne de contact : M. Thibaut Mortier, tél. : 085/51.97.15

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D. IV.22, 3° et 7° k du CoDT (le parc éolien porte sur 1 commune, constructions ou équipements destinés aux activités à finalité d'intérêt général, énergie renouvelable).

Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03 février 2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande.

Les fonctionnaires technique et délégué du Service public de Wallonie peuvent être contactés à l'adresse suivante :

Fonctionnaire technique : SPW, DGO3, Montagne Sainte Walburge, 2/2 à 4000 Liège;

Fonctionnaire déléguée : SPW, DGO4, Montagne Sainte Walburge, 2/2 à 4000 Liège;

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
09/03/2020	20/03/2020	Administration communale de Burdinne Rue des Ecoles 3 4210 BURDINNE <u>Le 20/04/2020 à 11h00</u>	Collège communal de Burdinne Rue des Ecoles 3 4210 BURDINNE

L'administration communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures d'ouverture du service, c'est-à-dire :

- Le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 17h00
- Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30.

Ou sur rendez-vous le lundi jusque 20 h. En dehors des heures d'ouverture du service, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès de M. Thibaut Mortier au 085/51.97.15 ou par mail ([urbanisme@burdinne.be](mailto:urbanisme@burdinne.be))

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du Collège communal (Rue des Ecoles 3 à 4210 BURDINNE) dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Renseignements auprès du Service Urbanisme de Burdinne au 085/51.97.15.

Burdinne, le 09 mars 2020

La Directrice générale,

Brigitte Bolly

Le Bourgmestre,

Frédéric Bertrand